
Don à la patrie du citoyen Auriac, cultivateur à Sainfantin (Cantal) d'un assignat de 50 livres, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don à la patrie du citoyen Auriac, cultivateur à Sainfantin (Cantal) d'un assignat de 50 livres, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 97;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25039_t1_0097_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

11

Le conseil-général de la commune de Saint-Quentin (1) félicite la Convention sur son décret relatif aux Ecoles-de-Mars.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Saint-Quentin, s. d.] (3).

«Legislateurs

Quand une Révolution parvient à former L'esprit Public, il est intéressant que partout on publie les Traits qui la Caractérise

L'Ecole de Mars a fait une Grande Sensation Sur les jeunes Républicains français, surtout dans nôtre Commune; aussi est-ce avec Satisfaction que nous vous rendons Compte que notre Bouillante Jeunesse S'est écriée d'une Voix unanime, partons tous ensemble; Mais Comme La Loi n'en admet que trois, la tristesse a succédée à leur joie, et des Larmes de regrêts ont Coulé Sur Leurs joues en attendant que la patrie les appelle a sa Défense

Législateurs, Nous défions les Tirans Coalisés de nous Citer un pareil exemple, Non! qu'ils tremblent au seul nom de Liberté! elle a tant d'empire sur nos Cœurs que ses enfants se disputeront Toujours le Concours de cette éducation Guerriere qui doit Renverser leurs Trônes et Purger la terre de leurs crimes.»

NEQUE (maire), CAMBRONNE (off. mun.), DACHEUX (?) (off. mun.), SARAZIN (off. mun.), ARPIN, BERNVILLE DUMONT (notable), DERNES (?), VILLENOURI (?) (notable), BUVANT (?) (notable), BEGLIS (?) (notable).

12

Le citoyen Auriac, cultivateur à Sainfantin (4), fait offre à la patrie d'un assignat de 50 liv.; il le destine au républicain qui donnera les preuves les plus fortes de haine nationale contre les infames Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

13

Le comité de surveillance de Montadour; la société populaire de Penne (6); la municipalité de Nouhant (7); la société populaire de Montagne-sur-Garonne (8); celle de Mirmandes (9), invitent la Convention à rester à son poste (10).

- (1) Aisne.
- (2) P.V., XL, 78. Bⁱⁿ, 5 mess.
- (3) C 308, pl. 1196, p. 4.
- (4) Cantal.
- (5) P.V., XL, 78 et 255. Bⁱⁿ, 5 mess.; J. Paris, n° 541; J. Fr., n° 636; J. Sablier, n° 1393; J. Lois, n° 632 («citoyen Mathias de Saint-Arlin»).
- (6) Lot-et-Garonne.
- (7) Cher.
- (8) Ci-dev^t St-Martory.
- (9) Drôme.
- (10) P.V., XL, 78.

a

[La Sté popul. de Penne à la Conv.; 13 prair. II] (1).

«Tout dans la France appartient à la republique. Ce principe d'une verité incontestable, fut toujours la regle des montagnards venant au secours de la patrie.

Dociles à la voix de la nation, les habitants de la commune de Penne ont été dans toutes les circonstances au niveau de leurs devoirs. Les défenseurs de la republique ont été l'objet de nos sollicitudes. Nous avons envoyé pour eux à l'administration de ce departement 119 paires de souliers.

Nous avons versé dans la caisse du receveur du district 252 l. 12 s. en numeraire, 1 once 2 gros 12 grains en matiere d'or 7 marcs 5 onces en argenterie de differentes especes, plusieurs galons et epaulettes d'or et d'argent, pesant deux marcs une once.

Depuis long temps toute l'argenterie des ci-devant eglises de notre commune a été envoyée à la monnoie, et toutes nos cloches à la fonderie de canons.

Nous avons fait au departement de lot et garonne un second envoy consistant en 196 paires de bas et, laine, coton, et fil: 75 chemises, 3 paires de guetres, 3 paires souliers, un manteau de drap, et 2 draps de lit.

Nous avons fourni à la Republique un cavalier jacobin que nous avons monté, habillé, armé et équipé à nos fraix. Deja ce défenseur de la liberté combat les tyrans vainement coalisés pour nous detruire.

Nous avons fait parvenir au district 10 quintaux de linge, ou chemises servietes et une grande partie de ce linge a été convertie en charpie.

Nous sommes sur le point d'adresser encore à cette administration 77 chemises neuves et 56 paires de bas.

La Republique une et indivisible est notre vœu. Nous sacrifierons tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons pour en assurer le triomphe

Pour vous legislateurs, continués vos travaux: restés à votre poste: nous verserons, s'il le faut jusqu'à la derniere goutte de notre sang pour vous y maintenir. S. et F.»

[3 signatures illisibles.]

b

[La Comm. de Nouhant à la Conv.; 20 flor. II] (2).

«Legislateurs

Encore des traitres et des conjurations, et toujours sous votre egide la liberté triomphe et triomphera; envain avec 20 rois ils intriguent et réunissent leurs efforts combinés contr'elle; la loy frappera les uns et nos enfans feront disparoitre les autres de sur la terre.

Encore un pas, legislateurs, la victoire est à nous! l'homme est rendu a sa dignité pre-

- (1) C 309, pl. 1203, p. 3. Bⁱⁿ, 5 mess.
- (2) C 309, pl. 1203, 14.